

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2026 à 20 h

Administration Générale

05. Association site remarquable du goût de la véritable andouille de vire – Désignation de membres

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

A l'initiative des dirigeants de la Confrérie de la véritable andouille de Vire, la commune de Vire Normandie a obtenu le label Site Remarquable du goût.

Un site remarquable du goût est un label attribué pour désigner un lieu qui répond à 4 critères :

- Un produit de qualité qui se mange ou se boit, emblématique du territoire bénéficiant d'une notoriété et d'une histoire.
- Un patrimoine exceptionnel sur le plan architectural et environnemental lié à la production.
- Un accueil grand public permettant de faire connaître les liens entre le produit, le patrimoine et les hommes.
- Une organisation des acteurs autour des 4 facettes du concept : l'agriculture, le tourisme, la culture, et l'environnement.

Aussi, afin de promouvoir, encourager, animer et organiser toutes les actions liées à l'obtention de ce label en y associant les différents acteurs de l'économie agrotouristique du territoire, il a été nécessaire de créer une association.

Cette association a pour nom : Site remarquable du goût de la véritable andouille de Vire, et a été créée en décembre 2024. Son siège social est situé à l'office de Tourisme du bocage normand et son objet est donc de développer l'image d'un produit emblématique du territoire : La véritable andouille de Vire faite main et de son patrimoine.

Plusieurs partenaires sont associés à son fonctionnement :

- La Confrérie de la véritable andouille de Vire
- L'Office de Tourisme du bocage Normand
- La Foire à l'andouille
- Vire avenir
- Le syndicat des producteurs d'andouille de Vire
- La commune de Vire Normandie

Afin que la commune soit représentée, il a été prévu dans les statuts que deux élus de Vire Normandie y siègeraient en tant que membres de droit.

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 22/07/2026

Délibération n°2026/07/15/05 du 15 juillet 2026 à 20 h



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Il vous est proposé que Madame Roselyne DUBOURGUAIS, Adjointe aux Sports et à la Vie Associative, et Madame Marie-Line GUEDJ, Adjointe à la Culture, représentent la Commune de Vire Normandie en tant que membres de droit de l'association Site Remarquable du goût de la véritable andouille de Vire.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu l'article L.2121-21 du CGCT, « *Il est voté au scrutin secret* :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation »

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. En l'absence d'opposition de l'assemblée et s'agissant d'une candidature unique, il est ainsi proposé au Conseil municipal de décider à l'unanimité de déroger au scrutin secret et de procéder à un vote à main levée.

Considérant l'avis favorable de la réunion préparatoire au Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Adopte à l'unanimité le vote au scrutin ordinaire à main levée.
- De désigner Madame Roselyne DUBOURGUAIS, Adjointe à la Vie Associative et Madame Marie-Line GUEDJ, Adjointe à la Culture pour représenter la commune de Vire Normandie en tant que membres de droit de l'association Site Remarquable du goût de la véritable andouille de Vire.
- D'adhérer à cette association pour l'année 2026 moyennant le règlement des frais d'adhésion pour un montant de 800 €.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	07
Vote Pour	43	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Dimitri RENAULT

Pascal MARTIN

014-200060176-20260721-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 22/07/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/07/15/05 du 15 juillet 2026 à 20 h

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membres absents : 03

Le 15 juillet 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 09 juillet 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 09 juillet 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck		☒		Eddy COUTARD
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier			☒	
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël	☒			
GOETHALS Corentin		☒		Dimitri RENAULT
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Mailys	☒			
KINIC Pascale		☒		Guy VÉLANY
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril	☒			
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Helene	☒			
MARCHAND Patrice	☒			
MARIE Jérôme	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026

Publication : 22/07/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/07/15/05 du 15 juillet 2026 à 20 h

MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline		☒		Didier DEMÉ
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier		☒		Sébastien LEBRUN
PELÉ Jocelyne		☒		
PICOT Régis		☒		Laurence GAULTIER- ANGER
PORÉE Alexandre			☒	
POULLARD Philippe			☒	
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
RIVOALLAN Mary		☒		Violaine PAIN
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 22/07/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/07/15/05 du 15 juillet 2026 à 20 h